

La FNPL, les Pouvoirs publics, et ses 12 partenaires s'engagent pour un PACTE laitier



Annoncé à l'Assemblée générale de la FNPL à Pontarlier, le 20 mars dernier, le Pacte laitier est aujourd'hui une réalité pour l'ensemble des producteurs de lait. Pour la FNPL, l'élevage laitier doit avoir l'ambition de son développement à la fin des quotas laitiers. Cette dynamique doit se décliner sous tous ses aspects, qu'ils soient économiques, financiers, sociaux, territoriaux... La performance économique, sociale et territoriale des exploitations est un enjeu vital. L'objectif de la FNPL est de simplifier et de faciliter la mise en œuvre des projets des éleveurs laitiers à tous les moments de leur vie d'exploitants agricoles.

La FNPL a voulu créer avec ce pacte un élan mobilisateur. C'est un pari réussi. 13 partenaires nous ont donné leur confiance en s'engageant concrètement dans le pacte. C'est le commencement d'une histoire commune, d'une confiance réciproque. A la FNPL, nous voulons des hommes et des femmes qui vivent de leur métier et font vivre leurs territoires avec ou sans quota.



























Focus sur les engagements du pacte laitier :

Les Pouvoirs publics :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Avec la fin de l'encadrement administratif des volumes qui marque la fin des quotas laitiers, il est fondamental de disposer d'outils performants d'observation des marchés et des volumes produits. Ces outils collectifs doivent permettre aux acteurs de la filière laitière de se référer à des données fiables, partagées et transparentes. C'est pourquoi, Les Pouvoirs pu-DE L'AGROALIMENTAIRE blics développeront avec le Cniel, via FranceAgriMer, un observatoire des volumes de lait réactif et objectif au plan national et par bassin laitier. Le rôle des instances de gouvernance de

FranceAgriMer d'analyse de ces données, complété de l'observation des marchés français, européens et internationaux, sera réaffirmé à l'occasion de leur renouvellement qui sera lancé début 2015.

Les Pouvoirs publics s'engagent à demander à la Bpifrance de travailler en partenariat avec les banques dans l'objectif d'obtenir des garanties bancaires pour faciliter et fluidifier les investissements des exploitations laitières.

Par ailleurs, les Pouvoirs publics se félicitent du lancement par la filière d'un logo qui permettra de promouvoir



auprès des consommateurs un lait produit et conditionné en France, gage de qualité et d'emplois dans les territoires. Syndilait est à l'initiative de cette démarche d'identification et de valorisation des laits collectés en France. En effet, la filière laitière, comme l'ensemble des filières d'élevage, permet le maintien de nombreux emplois dans les territoires. La reconnaissance de ces nombreux actifs, de leur rôle pour l'activité économique dans de nombreux territoires et leur prise en compte dans les politiques publiques est un enjeu majeur pour la filière laitière.

Trois banques sur un objectif commun :







Faciliter l'investissement pour les exploitations laitière est un levier essentiel pour affronter les défis laitiers de demain. Cet enjeu répond à un double objectif : permettre une meilleure efficacité de ceux qui travaillent sur nos fermes et rendre les contraintes de travail plus supportables. Les banques constituent des partenaires essentiels pour accompagner les projets d'installation et de développement des exploitations laitières.

Ce besoin de financement est estimé entre 800 millions et 1 milliard d'euros par an. Dans un contexte d'augmentation significative du montant des investissements un partenariat entre les banques signataires, la Bpifrance et la SIAGI (société de cautionnement mutuel de l'artisanat et des entreprises de proximité) permettra de favoriser l'octroi de crédit au bénéfice des exploitations par la mise en place d'un dispositif de garantie adapté.

L'assurance:



Les assurances (Groupama et Pacifica - Crédit agricole) ainsi que les Pouvoirs publics s'engagent à mettre les moyens (techniques et financiers) pour développer l'assurance des prairies Groupama (« assurance fourrage ») et ainsi proposer une solution de sécurisation du revenu adaptée aux besoins des éleveurs laitiers sur l'ensemble des cultures de l'exploitation.

L'observatoire de l'installation :



La Loi d'avenir a conforté l'observatoire national de l'installation et de la transmission. C'est l'APCA qui est désigné pour gérer cet outil dans le cadre de ses missions de service public. Les informations sur l'installation aidée et non aidée sont nécessaires dans un contexte où le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu primordial pour les années à venir. L'APCA s'engage à intégrer un volet « suivi des volumes laitiers produits » dans l'observatoire de l'installation afin

de connaître la typologie des nouvelles exploitations laitières au niveau national et régional à compter du 1er avril 2015. L'APCA mobilisera le réseau des chambres autour du dispositif « INOSYS réseaux d'élevage » pour produire des références sur les systèmes laitiers et pour détecter les systèmes les plus innovants.

Le conseil et la formation :

Le conseil doit s'adapter au nouveau contexte laitier. Il doit être accessible de manière équivalente pour tous les producteurs de lait sur tous les territoires. À l'heure où nous réduisons le nombre de nos régions françaises, il est nécessaire de conserver un maillage territorial fort pour assurer la réussite du conseil en agriculture. FCEL, l'Institut de l'Elevage, ainsi que la profession vétérinaire (SNEVEL, SNGTV) s'engagent au sein du pacte à maintenir ce maillage fort sur tout le territoire et à proposer une offre de conseil adapté. La formation tout au long de son activité professionnelle est incontournable. Pour les agriculteurs aussi. Vivéa s'est engagé dans ce pacte à optimiser encore ses offres de formation (sur l'économie, mais aussi les ressources humaines).











Les partenaires du PACTE laitier :



























